

COULONVILLERS INFO

NOVEMBRE 2020

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En raison des nouvelles mesures sanitaires qui ne nous permettent pas d'honorer la cérémonie du 11 novembre dans les conditions habituelles, les dispositions suivantes ont été prises :

- **lundi 9 novembre, distribution de 14h à 17h30, en mairie :**

* des bons d'achat aux lauréats du concours des maisons fleuries (*merci de vous référer au bulletin municipal du mois de septembre*)

* des prix aux lauréats du baccalauréat session 2020 et aux élèves qui sont passés en 6^{ème} (*chacun pourra se faire représenter par une personne de son choix*)

- **mercredi 11 novembre** : la cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu en comité très restreint, à 11h.

C'est avec beaucoup de regret que nous simplifions cette cérémonie qui rassemblait une grande partie de notre population et espérons que la future année nouvelle nous apportera de meilleures conditions de vie.

ARBRE DE NOEL

Le traditionnel arbre de Noël ne pourra être organisé, le Père Noël étant en confinement.

En conséquence, les colis des aînés et les jouets destinés aux enfants du primaire seront disponibles en mairie le **vendredi 11 décembre de 14h à 17h30**.

Concernant les jouets, selon nos informations, le magasin du Père Noël est fermé, mais les enfants peuvent effectuer leur choix sur le site www.maxitoys.fr (magasin : Abbeville) ou sur catalogue et réserver par téléphone au 03 22 20 37 10. Vous pourrez ensuite, sous 48h après la réservation, passer à la caisse du magasin afin de déposer votre bon d'achat et ainsi valider votre choix.

A bientôt, prenez soin de vous !

Mairie – 5 rue du 8 mai 1945 – 80135 COULONVILLERS

Tél 03 22 28 84 97 – Courriel : mairie.coulonvillers@wanadoo.fr

Permanence de M le Maire : lundi de 16h à 18h (de préférence sur rendez-vous)

Permanence de la secrétaire : lundi 16h à 18h – vendredi 16h à 17h30

En cas d'absence, merci de laisser un message par courriel, sur le répondeur ou dans la boîte aux lettres.

T.S.V.P.

INSCRIPTIONS A L'AIDE ALIMENTAIRE DE PONT-REMY

Les inscriptions des personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire seront reçues en Mairie de Pont-Rémy le :

Mardi 10 novembre 2020 de 13h30 à 17h00

Merci de vous munir des documents suivants en format papier (aucun document sur téléphone ne sera accepté)

- Dernière attestation de la CAF
- Dernière attestation de Pôle Emploi (indemnité ou non)
- Bail et quittance de loyer
- Jugement si pension alimentaire
- Fiche de paie
- Dossier de surendettement avec échéancier



Merci de ramener ces documents le jour de votre inscription car en cette période que nous traversons, nous ne pouvons pas nous permettre de faire des inscriptions comme nous le souhaitons.

RESPECTER LES GESTES BARRIERES, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE, UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE SERA MISE A VOTRE DISPOSITION, ATTENDEZ VOTRE TOUR A L'EXTERIEUR DE LA MAIRIE, NOUS VIENDRONS VOUS CHERCHER.

Sont concernées les personnes de : PONT-REMY, ERONDELLE, LONG, EAUCOURT, FONTAINE, AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, BUIGNY-L'ABBE, LE CATELET, LIERCOURT OU AUTRES COMMUNES DU SECTEUR D'AILLY-LE-HAUT-CLOCHER.

ATTENTION, nous ne ferons plus d'inscription le jour des distributions, pour des raisons de confidentialité.

Les responsables Restos : Paul et Cathy

*Les restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de la Somme
23, rue Vascosan – BP 0916 – 80000 AMIENS – Tel : 03.22.72.02.03*

I.P.N.S

